



Dossier du BHI n° FO/599/01

**LETTRE CIRCULAIRE DE LA
COMMISSION DES FINANCES 01/2016
18 avril 2016**

**REUNION DU COMITE RESTREINT DE LA COMMISSION DES FINANCES
7 avril 2016, BHI**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. La réunion semestrielle du comité restreint de la Commission des finances (CRCF) s'est tenue au BHI à Monaco le 7 avril, conformément à l'article 14 du Règlement général, entre la présidente de la Commission des finances, Mme Muriel Natali-Laure (Monaco) représentée par M. Romain Loulergue, le vice-président, M. Andrew Millard (Royaume-Uni), et le Comité de direction du BHI, représenté par le président Ward et par le directeur Iptes. Le directeur Bessero et la commissaire aux comptes du cabinet d'experts comptables Frank Morel, Mme Pascale Taramazzo, n'ont pas pu assister à la réunion en raison d'autres impératifs. La responsable administration et finances (MFA) du BHI et son assistante ont également participé à la réunion. Les questions suivantes ont été présentées et discutées au cours de la réunion.

Rapport annuel et recommandations du Comité de direction

2. Le président a présenté les états financiers vérifiés, qui indiquent un résultat positif pour 2015 de 338 806,66€.

3. Le comité restreint de la Commission des finances a approuvé les propositions du Comité de direction d'affecter l'excédent budgétaire de 2015, d'un montant de 264K€, comme suit :

- 200K€ au fonds pour le renforcement des capacités
- 30K€ au fonds pour les projets spéciaux
- 34K€ au fonds de retraite interne

4. Dans le cadre de la vérification des comptes de 2015, la commissaire aux comptes indépendante a recommandé deux améliorations spécifiques des processus de comptabilité et de présentation des états financiers de l'Organisation :

- a. Les dépenses relatives au renforcement ou à l'amélioration de systèmes basés sur les logiciels, comme les perfectionnements récents des fonctionnalités de l'environnement d'informatique de bureau SharePoint, devraient figurer à l'actif plutôt qu'au poste des dépenses courantes, dans la mesure où de telles améliorations créent une augmentation de valeur pour l'OHI qui s'étend sur plusieurs années. Le rapport financier présenté au CRCF avait pris en compte ce conseil. Le vice-président a remarqué que, conformément à la présentation comptable internationale, des avoirs tels que les logiciels devraient figurer séparément dans les comptes en tant qu'immobilisations incorporelles, à côté des immobilisations corporelles de l'Organisation. Cela n'était pas le cas à l'OHI jusqu'à présent. Le Comité de direction a pris bonne note de ce commentaire, et s'assurera qu'il sera pris en compte dans les rapports financiers ultérieurs.

- b. La responsabilité dévolue récemment de gérer le fonds de l'IBSC (comité international sur les normes de compétence pour les hydrographes et les spécialistes en cartographie marine) devrait être incluse dans la résolution de l'OHI 1/2014 – *Principes directeurs pour les fonds de l'OHI*. Le Comité de direction y pourvoira lorsqu'il demandera aux Etats membres l'approbation du rapport financier et de ses recommandations.

Etat provisoire des comptes (mars 2016)

5. Le CRCF a examiné la situation financière actuelle, sur la base du compte rendu financier mensuel de mars. Le président et MFA ont présenté les états financiers actuels et ont indiqué que tous les aspects relatifs à l'exécution du budget 2016 progressaient de manière satisfaisante.

Etat du règlement des contributions des Etats membres

6. L'état des contributions des Etats membres a été examiné. Il a été noté qu'un nombre croissant de pays font apparemment face à des difficultés pour payer leurs contributions financières annuelles.

7. Deux Etats membres courent le risque d'être suspendus s'ils ne parviennent pas à s'acquitter de leurs arriérés d'ici le 1^{er} juillet 2016. En outre, 14 Etats membres n'ont pas payé leurs contributions pour 2015 au cours de l'année.

8. Le vice-président a remarqué que l'OHI pourrait souhaiter s'interroger s'il convient que ces Etats en retard de paiement continuent à recevoir un soutien significatif en renforcement des capacités et d'autres aides provenant des fonds de l'Organisation.

Demande de la République arabe syrienne d'exemption des intérêts pour retard de paiement

9. Le CRCF a examiné une demande d'exemption du paiement des intérêts sur les contributions financières annuelles impayées adressée au président par la République arabe syrienne, suite au règlement de ces contributions. Le CRCF a noté que les règles en vigueur indiquent clairement que des intérêts doivent être appliqués aux dettes impayées. Il a été décidé que le principe d'appliquer des intérêts aux dettes impayées, qui ne sert pas l'objectif d'assurer le paiement des contributions en temps et en heure, puisque dans la plupart des cas les retards de paiement semblent être hors du contrôle des représentants des Etats membres, sera porté devant la Commission des finances et ultérieurement devant la Conférence/Assemblée en avril 2017, aux fins d'examen.

Compte rendu de l'état d'avancement et examen de l'impact financier de la proposition d'édition révisée du Règlement du personnel de l'OHI

10. Le vice-président, en tant que président du groupe de travail sur le Règlement du personnel (SRWG), a informé la réunion que le SRWG était sur le point d'achever son examen de la proposition de texte révisé du Règlement du personnel ainsi que des recommandations rédigées par le Comité de direction.

11. Le comité restreint de la Commission des finances a pris acte que les propositions d'amendements au Règlement du personnel n'introduisaient aucun sujet de préoccupation important au regard des finances de l'Organisation.

Prochaine réunion

12. Il a été convenu que la prochaine réunion du comité restreint de la Commission des finances se tiendra au BHI, à Monaco, le 3 novembre 2016.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Robert WARD
Président